

TRAIL DES GRISEMOTTES RÈGLEMENT 2026

Article 1 : PARCOURS

Trois parcours sont proposés :

- 11 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais (en solo ou duo mixte, hors classement TTB)
- 20 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais(en solo ou duo mixte, hors classement TTB)
- 32 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais (en solo ou duo mixte)

Article 2 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes :

- nés avant le 31/12/2011 pour le parcours de 11km (autorisation parentale nécessaire pour les coureurs mineurs).
- nés avant le 31/12/2007 pour les parcours de 20 et 32 km.

D'autre part les participants devront présenter :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- Soit le Parcours Prévention Santé (PPS). Vous pouvez prouver votre aptitude à participer aux Trail des Grisemottes avec une attestation PPS. Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

- Une autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs (pas de certificat médical demandé pour les mineurs). L'autorisation parentale est disponible sur la plate-forme d'inscription.
- Ces documents sont à déposer sur la plate-forme d'inscription avant la course

Article 3 : HORAIRES ET CHRONOMÉTRAGE

Départ des courses le Dimanche 18 octobre 2026, à la salle polyvalente de Quincié :

- à 8h30 pour le 32 km
- à 9h30 pour le 20km
- 10h40 pour la course enfant
- 10h30 pour le 11 km

Des barrières horaires sont définies sur chaque parcours :

- 11km = pas de barrière horaire
- 20km = km 9,5 (1^{er} ravitaillement) = 11h05 : Rebasculement sur le parcours du 11km
- 32 km = km12,6 (2^{em} ravitaillement) = 10h45 : rebasculement sur le parcours du 20km

Article 4 : RAVITAILLEMENTS

Sur le parcours de 11 km : 1 ravitaillement solide et liquide au km 4,5

Sur le parcours de 20 km : 2 ravitaillements solide et liquide au km 9,5 et au km 12,6

Sur le parcours de 32 km : 3 ravitaillements solide et liquide au km 9,5, km 12,6 et km 26.

Porte-bidon toutefois conseillé sur cette course nature.

Aucun gobelet ne sera présent sur les ravitaillements, les coureurs devront prévoir leur gobelet

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée pour tous les parcours.

Un repas beaujolais est prévu à l'arrivée et est inclus dans le prix des courses.

Respectez la nature : Ne jetez rien en dehors des zones de ravitaillement - Disqualification si non-respect de ce point du règlement.

Article 4 : SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée jusqu'à 14h30 (cibistes, secouristes, ambulance, médecin, commissaires de course). Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et doit souscrire une assurance en responsabilité civile en cas d'accident.

Article 5 : ASSURANCE

L'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route en Responsabilité Civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Le coût de l'engagement est fixé à :

Pour les courses SOLO :

- Parcours 11 km: 12 € sans repas
- Parcours 20 km : 22 € (repas compris)
- Parcours 32 km : 30 € (repas compris)
- Course enfant : 2 € reversé à l'association rêve (inscriptions sur place)

Pour les courses DUO (Prix pour l'équipe)

- Parcours 11 km: 24 € sans repas
- Parcours 20 km : 44 € (repas compris)
- Parcours 32 km : 60 € (repas compris)

Une majoration de 5€ pour chaque course sera appliquée à partir du mercredi 7 Octobre 2026 (23h59).

Des repas accompagnant seront proposés lors des inscriptions sur internet (coût 12€). Il sera également possible d'acheter des repas accompagnant la veille et le jour de la course (coût 15€), sous réserve de stock disponible.

Chaque coureur devra fournir son certificat médical en version digitale en amont de la course.

Les inscriptions se feront par internet :

<https://www.traildesgrisemottes.com>

ou

<https://in.yaka-inscription.com/trail-des-grisemottes-2026>

Inscription sur place possible la veille de la course, limitée à 900 dossards. Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Article 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

A la salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais : Samedi 17 octobre 2026 de 15h à 17h30 et le Dimanche 18 octobre 2026 de 7h30h à 10h.

Article 8 : CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

Une bouteille de Beaujolais à tous les arrivants.

Paniers garnis et lots aux 3 premiers au scratch hommes et femmes et au 1^{er} duo mixte de chaque course

Seul le classement des DUO mixte du 32km sera pris en compte dans le calcul des points du challenge TT.B.

La remise des prix se fera immédiatement à l'arrivée des coureurs.